



Que pensez vous des principes suivants ?

Cochez pour ou contre si vous êtes favorable ou non, blanc si vous ne savez pas, ou fou si le principe n'est pas clair pour vous.

	pour	contre	blanc	fou	précisez ou expliquez si vous le souhaitez
1) Le RIC doit permettre					
de contrôler ou sanctionner un élu					
de contrôler ou sanctionner un haut fonctionnaire					
de contrôler ou sanctionner un fonctionnaire					
de révoquer (<i>renvoyer</i>) un élu					
de révoquer (<i>renvoyer</i>) un haut fonctionnaire					
de révoquer (<i>renvoyer</i>) un fonctionnaire					
de modifier la Constitution					
de proposer une loi					
d'abroger (<i>annuler</i>) une loi existante					
de bloquer une loi avant son vote définitif au parlement					
de proposer un règlement (<i>décret, arrêté</i>)					
d'annuler un règlement (<i>décret, arrêté</i>)					
de proposer un acte administratif (<i>circulaire, directive</i>)					
d'annuler un acte administratif (<i>circulaire, directive</i>)					
de signer un traité, pact ou accord international					
d'annuler la signature d'un traité, pact ou accord international					
de convoquer une assemblée (<i>assemblée constituante ou autre</i>)					
de dissoudre une assemblée (<i>Assemblée nationale, Sénat, Constituante...</i>)					
2) Le RIC doit être possible à échelle					
nationale					
régionale					
départementale					
communale					
de la communauté de communes					
européenne					
3) Le RIC doit pouvoir traiter					
de droits fondamentaux					
de société					
d'économie					
de fiscalité					
de défense					
de géopolitique					
de tout sujet					
4) L'initiative du RIC doit être accessible					
à tous les citoyens majeurs					
aux mineurs (<i>préciser l'âge minimal</i>)					âge :
aux étrangers résidant en France					
à toute personne					
5) Le soutien à l'initiative doit être accessible					
à tous les citoyens majeurs					
aux mineurs (<i>préciser l'âge minimal</i>)					âge :
aux étrangers résidant en France					
à toute personne					
6) La période d'information avant le vote doit					
être plurielle et neutre					
être médiatisée (<i>obligation pour les médias de diffuser les informations</i>)					
éviter de rendre publiques des informations sensibles					
7) Les votes					
doivent s'adapter à la proposition (<i>autres possibilités que oui / non</i>)					
ne doivent pas être trop fréquents (<i>préciser la fréquence</i>)					fréquence :
8) Les décisions prises par RIC doivent					
être supérieures à celles prises par tout autre acteur de la vie politique					
s'appliquer sous un certain délai (<i>préciser le délai</i>)					délai :
n'être modifiables qu'après un certain délai (<i>préciser le délai</i>)					délai :

Votre adresse mail :

Ce questionnaire n'est pas exhaustif, d'autres principes sont à étudier. Pour plus d'informations : culture-ric.fr

Merci de renvoyer ce questionnaire (scanné ou en photo) à contact@culture-ric.fr

Ne pas jeter sur la voie publique, ni dans une poubelle, donnez-le à qui en fera bon usage ;-)



Notice d'utilisation et de diffusion

Origine de ce questionnaire

Ce questionnaire est issu des consultations en ligne sur le RIC et la démocratie. Des milliers de Français se sont exprimés sur les plateformes de Parlement & Citoyens et du Vrai débat. L'équipe de [Culture-RIC.fr](https://culture-ric.fr) a procédé à l'analyse de toutes ces données, puis au classement des 7912 doléances sur le RIC selon 3 critères : les grands principes, la procédure et les modalités. Les principes indiqués dans ce questionnaire sont issus de l'inventaire de ces doléances. Ils définissent ce que pourrait être un RIC en France.

La communauté bénévole de Culture RIC a élaboré une stratégie pour obtenir le "Consentement National sur un RIC", le CNRIC. Le travail effectué est transparent et l'équipe est ouverte à toute question concernant ses travaux.

Comment le diffuser

- **Le faire remplir** dans la rue, au marché, des gares, dans les transports, à la sortie des écoles
- **Le distribuer** lors d'événements, de manifestations, dans les boîtes aux lettres
- **Demander à le déposer** chez des commerçants, dans des locaux associatifs
- **L'oublier** dans des lieux publics, des salles d'attente, sous les essuie-glaces des voitures
- **L'afficher** sur des panneaux d'affichage
- **Le diffuser en version numérique** sur les réseaux sociaux (post ou commentaire) ou par mail

Où le renvoyer ?

Le questionnaire est à renvoyer (scanné ou en photo) à contact@culture-ric.fr

Pour plus d'informations

Nous vous invitons à consulter le site culture-ric.fr ou à nous rejoindre sur facebook : fb.com/Culture.RIC.

Des ateliers sont organisés en audioconférence, tous les lundis, mercredis et vendredis à partir de 21h sur Discord : discord.gg/EzHTPpf

Tout le monde est bienvenu !